

PREFECTURE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

République Française

Direction de l'Administration
Communale et de l'Environnement

tex S.A.

4ème Bureau

Poste 33.48

n° 46-1979-A

1979

INJONCTION

LE PREFET DE LA REGION DE PROVENCE, ALPES, COTE-D'AZUR,
PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment l'article 23,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977,

VU l'arrêté préfectoral n° 161 de 1957 en date du 14 avril 1958 autorisant la "SOCIETE ANONYME DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE MONTAGNE" à établir dans son usine de PORT DE BOUC un dépôt de 1280 m³ d'acide sulfurique en deux réservoirs d'une capacité unitaire de 640 m³,

VU le récépissé n° 46-1979 A, en date du 22 Juin 1979, mutant au nom de la "SOCIETE DES PRODUITS CHIMIQUES UGINE KUHLMANN" l'arrêté du 14 avril 1958, susvisé,

VU le rapport de l'Ingénieur en Chef des Mines, Chef du Service Interdépartemental de l'Industrie et des Mines A n° 1001/132, du 25 avril 1979,

SUR proposition du Secrétaire Général des Bouches-du-Rhône,

ENJOINT

à la "SOCIETE DES PRODUITS CHIMIQUES UGINE KUHLMANN" de mettre les deux bacs d'acide sulfurique ci-dessus mentionnés en conformité avec la réglementation en vigueur, dans un délai maximum de six mois.

MARSEILLE, le 26 Juin 1979

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Bernard PATAULT

B. PATAULT

POUR COPIE CONFORME

| Le Chef du 4^e Bureau

M.F.



Mathilde FERRERO